

// ARTICLE – BULLETINS MUNICIPAUX //

JUILLET 2023

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE VAL DE DURANCE & LA VILLE DE DIGNE-LES-BAINS : Ce qui change à la fin de l'année ?

CONTACT

Chargée de projets « Déchets » : natacha.nugue@provencealpesagglo.fr

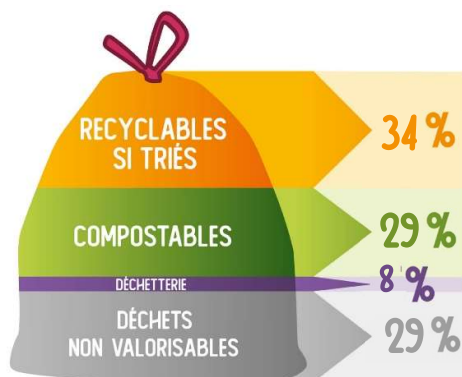
ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Ce qui change à la fin de l'année ?

En 2018, Provence Alpes Agglomération (PAA) avait mis en place sur le quartier du Belvédère à Château-Arnoux-Saint-Auban, une zone test de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte. Le bilan de cette expérimentation, présenté à ses habitants en Septembre 2022, a montré, et ce malgré une diminution des ordures ménagères, que la collecte en bacs roulants individuels n'est pas adaptée à notre territoire et induit en définitif des coûts de collecte importants.

Après un premier projet de changement de schéma de collecte sur le tri sélectif et la mise en place des nouvelles consignes de tri en 2019, la communauté d'agglomération s'est engagée, en Juillet 2021, dans l'étude du tri à la source et du traitement des biodéchets ainsi qu'à l'instauration d'une tarification incitative. L'expérimentation menée sur le quartier du Belvédère a permis d'alimenter cette étude. L'état des lieux, dressé à cette occasion, identifie une gestion des déchets complexe sur notre territoire en raison de l'hétérogénéité des modes de collecte.

La communauté d'Agglomération a également menée une campagne de caractérisation des ordures ménagères détaillant, par catégorie de déchets, le contenu des poubelles des habitants du territoire. Celle-ci précise que près de 34% des ordures ménagères auraient pu être déposés au tri sélectif. Sur l'année 2021, cela représentait plus de 5 000 tonnes de déchets recyclables qui ont été enfouies.



Au-delà de l'impact écologique et de l'héritage que nous laissons à nos enfants, ces déchets ont un coût important pour PAA et donc pour tous les habitants au travers du paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Vers une harmonisation des collectes

Cet automne, Provence Alpes Agglomération emboîtera le pas aux communautés de communes « Alpes Provence Verdon » et « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » en débutant une harmonisation progressive des méthodes de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sur l'ensemble de son territoire.

Concrètement, quels seront les changements ?

À terme, cette nouvelle organisation permettra à chacun de déposer l'ensemble de ses déchets en un seul et même lieu. Ainsi, chaque PAV sera doté de colonnes dédiées aux emballages (signalétique jaune), au verre (signalétique verte) au papier (signalétique bleue) et aux ordures ménagères résiduelles (signalétique grise). De nouvelles colonnes dédiées aux cartons (signalétique orange-brique) seront également déployées par endroit.

Quelles sont les communes concernées ?

Ces nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers seront instaurées **au cours du dernier trimestre 2023** sur la ville de Digne-les-Bains et sur les communes du secteur du Val de Durance. L'installation des nouvelles colonnes débutera en octobre et s'achèvera d'ici la fin de l'année.

Sur les huit communes du Val de Durance (Château-Arnoux-Saint-Auban, L'Escal, Ganagobie, Malijai, Mallefougasse-Augès, Les Mées, Peyruis, Volonne), il est ainsi prévu, d'ici la fin de l'année, le déploiement de 125 colonnes d'ordures ménagères, 313 colonnes de tri sélectif et, à terme, 38 colonnes pour les cartons, pour un total de **94 Points d'Apport Volontaire**.

Mallefougasse - Augès

2 colonnes d'ordures ménagères

1 **9** colonnes de tri

1 colonne pour les cartons bruns

et au total **2** points
d'apport complet

Ces évolutions se poursuivront en 2024 pour ensuite s'étendre progressivement à l'ensemble des communes de PAA : les autres communes du Bassin Dignois, celles du secteur de la Vallée de l'Asse / Verdon et celles du Pays de Seyne.

D'ici fin 2024, toutes les communes du territoire seront ainsi dotées de colonnes regroupées en points d'apport volontaire pour l'ensemble de leurs déchets.

Objectif : toujours moins d'ordures ménagères résiduelles pour une meilleure maîtrise des coûts du service et pour moins d'enfouissement à Valensole (04) et au Beynon (Ventavon – 05), dont les capacités et les durées d'exploitation sont limitées.

LES INTÉRÊTS DE CES ÉVOLUTIONS ?

- Encourager l'ensemble des habitants à adopter les bons gestes de tri pour **diminuer l'impact environnemental et financier** lié à l'enfouissement des ordures ménagères. Diminuer nos déchets, c'est limiter et contrôler les **augmentations des impôts**. Les collectivités ayant déjà mis en place cette harmonisation ont en effet constaté une augmentation du tri des déchets et une

diminution du poids des ordures ménagères de 15 à 20 % ;

- **Améliorer le cadre de vie des habitants** en supprimant les bacs roulants au profit de colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées et en regroupant ces colonnes dans des points d'apports volontaires dédiés ;
- **Réduire la pénibilité des agents et diminuer l'émission de gaz à effet de serre** générée par les **camions** de collecte grâce à l'optimisation des tournées et à la réduction du nombre de véhicules ;
- **Atteindre les objectifs réglementaires** de la Loi TEPCV fixant une réduction de l'enfouissement des déchets de 50% entre 2010 et 2025.



Le saviez-vous ?

Les ordures ménagères, un gouffre financier et écologique

Tous les déchets non triés et déposés dans les ordures ménagères (poubelles grises) sont acheminés dans des centres d'enfouissement et laissés en héritage à nos enfants.

À l'échelle du territoire, cela représente 14 600 tonnes de déchets chaque année (chiffres 2022), soit 307 kg par an et par habitant (59 kg de plus qu'au niveau national). Ces poubelles contiennent 70 % de déchets qui auraient pu être valorisés, dont plus d'un tiers de déchets recyclables et 28,9 % de biodéchets.

Adopter les bons gestes de tri est plus que jamais indispensable pour réduire notre empreinte environnementale et faire face à l'augmentation constante des coûts de traitement.



Plus d'infos : Retrouvez les points de collecte des déchets de la communauté d'agglomération sur www.provencealpesagglo.fr

